

Chapitre 20 – Le numérique à l'école

Numérique = tous les moyens récents de communication.

Les outils numériques sont souvent nommés « **TIC** » (technologies de l'information et de la communication) ou « **TICE** » (technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement).

Les **compétences numériques** sont présentes dans le **S4C**, avec le 1^{er} domaine « **les langages pour penser et communiquer** » -> les **langages informatiques**.

Le numérique se retrouve aussi dans le 2^{ème} domaine du S4C « **les méthodes et outils pour apprendre** » où l'élève doit savoir utiliser les outils numériques.

Plan numérique en 2015 : renforcer la place du numérique au sein du système éducatif.

Projet de généralisation du numérique à l'école :

Espace numérique de travail (ENT) : c'est un ensemble intégré de services numériques, choisi, organisé et mis à disposition de la communauté éducative d'écoles ou établissements scolaires. Elèves, parents, professeurs, personnels administratifs peuvent y accéder depuis n'importe quel matériel connecté à internet.

Des **ressources** sont proposées :

- **Myriaé** : portail de recherche et de présentation des ressources numériques pour l'Ecole (pour PE et parents). Proposé par le ministère de l'EN et Canopé,
- **Les banques de ressources numériques pour l'école (BRNE)** : gratuites, pour les PE et les élèves du CM1 à la 3^{ème}. Elles contiennent du contenu et des services pour composer des documents, des parcours, des évaluations. Elles sont organisées par cycle d'apprentissage.
- **Eduthèque** : service pour les professeurs qui leur permet d'accéder gratuitement à des ressources numériques des grands établissements publics scientifiques et culturels.
- **M@gistère** : dispositif de formation continue tutorée et interactive pour les PE.

Il existe aussi d'autres services mis en ligne par le Ministère :

- Les fondamentaux,
- English for schools,
- Prép'exam,
- D'Col,
- Mon stage en ligne,
- Masecondechance.onisep.fr,
- Lire, une année d'apprentissage de la lecture,
- S'inscrire au lycée.

Eduquer au numérique s'inscrit dans le cadre de **l'éducation aux médias et à l'information (EMI)**.

I- Les nouveaux outils numériques

La tablette tactile : elle peut remplacer les cahiers et supports papiers dans les activités de recherche et de production des élèves.

Le cartable numérique : sous la forme d'une tablette ou d'un ordinateur portable, il contient tous les manuels scolaires en version numérique.

Le tableau blanc interactif (TBI) : tableau connecté à un ordinateur permet de projeter textes et images et d'enregistrer tous les travaux faits sur le tableau.

Internet : connexion internet permet aux élèves une recherche documentaire ou un travail, individuel ou collectif, sur des logiciels en ligne. Cela exige un filtre pour empêcher l'accès à des sites nuisibles.

Logiciels éducatifs : comme des jeux de mathématiques, de logique, de discrimination auditive ou visuelle, de lecture etc.

- Avantages : jeux en lignes et gratuits / aspect ludique (donc pas vu comme une contrainte ; regard différent sur l'activité) / vivre l'erreur de manière moins affective (ordinateur ne peut pas juger) / changement de support permet de mettre de côté provisoirement l'aspect rébarbatif du support papier / jeux sont évolutifs et améliorés avec le temps.
- Limites : pas se limiter à ses supports car retour vers le papier difficile / présence de l'adulte est nécessaire au début / lecture plus fatigante sur ordinateur que sur papier.

II- Les nouveaux dispositifs

Apprendre sur Twitter : des élèves écrivent et publient sur le compte Twitter de la classe leurs courtes productions.

La classe inversée : élève étudie le cours chez eux, mis en ligne, et fait les exercices en classe.

Les MOOCs : cours massifs et ouverts en ligne. Pour les Universités : suivre les cours en ligne, à distance.

DONC :

- Les avantages des technologies éducatives :
 - Motivation des élèves,
 - Approche ludique des apprentissages,
 - Mise en activité des élèves,
 - Ouverture de l'école,
 - Accès à des ressources infinies,
 - Mise en réseaux de classes et d'écoles (même avec l'étranger),
 - Différenciation pédagogique,
 - Autoévaluation,
 - Développement de compétences techniques, sociales et communicationnelles,
 - Confiance en soi en dédramatisant l'erreur.

- Les critiques et réserves :

- Numérique accusé d'encourager la perte de temps à cause d'incidents techniques et du manque de maîtrise de ces outils par les PE,
- Risques de dérapages de la part des élèves,
- Risques encourus quant à la protection morale des élèves (diffusion d'images ou de propos portant atteinte à leur vie privée),
- Risque de perte d'autorité du PE réduit à un rôle de médiateur,
- Déshumanisation de la relation éducative,
- Dépendance des élèves aux écrans.

Chapitre 21 – L'enseignement moral et civique (EMC)

Intitulé EMC depuis les nouveaux programmes de 2015. Il remplace l'instruction civique et morale.

Il s'étend du CP à la terminale.

Il s'organise autour de 4 dimensions : **la sensibilité, la règle et le droit, le jugement, l'engagement**. L'articulation de ces 4 dimensions doit aider à construire une **culture morale**.

I- Histoire de l'enseignement de la morale

1881 : instruction morale et civique, enseignée dans les programmes de Jules Ferry pour l'école primaire. On enseigne de façon magistrale la modestie, le courage, la franchise, l'honnêteté, et toutes autres vertus morales qui dépassent les clivages religieux.

Les principes rationnels de la morale doivent être partagés par tous.

La morale est supprimée des programmes après 1968. Réapparaît dans les programmes de J-P Chevènement en 1985, pour qui l'éducation civique développe l'honnêteté, le courage, le refus des racismes, l'amour de la République.

X. Dacors ajoute officiellement dans les programmes de 2008 « morale » à « civique ».

II- Pourquoi ce retour de la morale à l'école ?

L'émergence d'une société multiculturelle fait sentir le besoin d'une **culture commune** qui fasse lien, donc d'une **morale commune** qui assure le « **vivre ensemble** », fondé sur des valeurs communes.

On parle d'enseignement laïque de la morale : le caractère « laïque » porte sur la méthode d'enseignement, plutôt que sur le contenu.

III- Quel contenu à cet enseignement de la morale ?

Elle contient des valeurs républicaines (dignité humaine, liberté, égalité, fraternité, solidarité par exemple), mais aussi des repères universels (bien et mal, juste et injuste), des devoirs et des vertus correspondantes (courage, franchise, honnêteté, travail, savoir, modestie etc).

Les nouveaux programmes comportent des valeurs à transmettre, des savoirs et des pratiques.

L'EMC intègre 4 dimensions inséparables dans un comportement moral :

- **Eduquer à la sensibilité morale** : faire prendre conscience de sentiments comme l'indignation, le respect, l'admiration ou l'enthousiasme qui accompagnent l'adhésion à des valeurs,
- **Eduquer à la règle et au droit** : exercer à l'élaboration démocratique de la loi, et faire comprendre en quoi les interdits autorisent et rendent libres,
- **Eduquer au jugement** : exercer à analyser une situation, à comparer des valeurs, à justifier ses choix de façon argumentée,
- **Eduquer à l'engagement** : développer des pratiques de solidarité, de courage, de responsabilité à travers sa vie individuelle et collective (ex : projets dans l'établissement).

3 finalités : respecter autrui / acquérir et partager les valeurs de la République / construire une culture civique.

La discussion à visée philosophique et le débat argumenté sont conseillés.

IV- Comment enseigner la morale ?

Méthode conseillée : **débat argumenté** (partir d'un dilemme ou d'une situation complexe, le groupe d'élèves doit échanger points de vue et arguments sur ce qui est bien ou mal, juste ou injuste).

On veut développer la réflexion critique de l'élève et l'amener à rationaliser ses choix moraux, en explicitant les valeurs et en argumentant ses motifs.

Le jeu théâtral, la discussion à visée philosophique, la participation à la semaine de la presse à l'école sont préconisés. Cela met l'élève en situation de recherche et de réflexion.

- ➔ C'est éduquer à une forme d'autonomie morale, où l'élève doit être capable de se repérer par lui-même de façon rationnelle dans ses choix moraux et civiques.

Enseignement disciplinaire, interdisciplinaire ou transversal ?

Disciplinaire : enseignement en tant que tel qui doit être évalué.

Interdisciplinaire et transversal : il intervient, comme la langue, dans toutes les circonstances de la vie scolaire (politesse, hygiène, entraide, respect etc).

1h par semaine (mais présent aussi dans le quotidien de la classe).

+ voir exemple d'activité en EMC p 305 et 306